

en consultation avant de recevoir le feu vert de la Commission des normes de structures porteuses (KTN). Toutes les annexes nationales sont organisées de la même manière : pour chaque norme particulière, le texte original de l'Eurocode est reproduit, suivi de la formulation du contenu des PDN. Pour terminer, l'intitulé « Remarque » détaille les raisons qui ont motivé la fixation des PDN. Cette justification a pour but de permettre aux futurs responsables de la normalisation de retracer l'origine des décisions arrêtées précédemment.

Premier paquet PDN

Depuis le 1^{er} mai 2014, les PDN correspondant aux SN EN en vigueur sont : 1990: *Bases de calcul*, 1992: *Structures en béton*, 1995: *Structures en bois* et 1996: *Ouvrages en maçonnerie*. Les PDN associés aux SN EN 1991-1-1, 1991-1-2, 1991-1-3, 1991-2: *Actions sur les structures* seront publiés à partir de mars 2015. L'élaboration des PDN pour la SN EN 1991-1-4 *Actions du vent* a nécessité davantage de temps. Ils seront a priori approuvés lors de la séance de la KTN fixée au 8 avril 2015 pour être publiés dès le 1^{er} juin 2015.

Deuxième paquet PDN

Lors de sa séance du 25 juin 2014, le comité de pilotage a approuvé la subdivision en sous-projets pour l'élaboration du deuxième paquet PDN. Celui-ci inclut les PDN correspondant aux SN EN 1993: *Structures en acier*, 1994: *Structures mixtes acier-béton* et 1998: *Séismes*. La mise en consultation de ces PDN est prévue vers la fin de l'année 2015, avec une publication de ce deuxième paquet probablement mi-2016.

Disponibles sous forme numérique, les PDN peuvent être commandés à l'adresse www.webnorm.ch

Interlocuteurs responsables:
Jürg Fischer, Normes/Structures porteuses, Bureau SIA, juerg.fischer@sia.ch
Manuel Alvarez, président du comité de pilotage PDN, manuel.alvarez@astra.admin.ch
Dr. Paul Lüchinger, président de la direction de projet PDN, plu@luechingermeier.ch

CORRECTIF À LA NORME SIA 180:2014

La norme SIA 180:2014 *Protection thermique*, protection contre l'humidité et climat intérieur dans les bâtiments a été publiée en juin 2014. Au cours du second semestre 2014, la SIA a organisé différents cours et conférences afin de présenter cette nouvelle norme. Les participants à ces manifestations ont d'une part signalé des erreurs dans le texte de la norme, d'autre part posé des questions ayant permis de détecter d'autres erreurs.

Les différentes corrections apportées à la version française de la norme ont été regroupées et publiées sous forme de correctif SIA 180/C1:2015 sur le site www.sia.ch/correctif.

Autres correctifs concernant les publications suivantes :

- SIA 262/1:2013 *Construction en béton – spécifications complémentaires*
- Cahier technique SIA 2042:2012 *Prévention de la réaction alcalis-granulats (RAG) des ouvrages en béton*.

Giuseppe Martino, responsable du département Normes du bureau de la SIA, giuseppe.martino@sia.ch

SÉANCE ZN 1/2015 : DÉCISIONS DE LA COMMISSION CENTRALE DES NORMES

Lors de sa première séance 2015, la commission centrale des normes (ZN) a notamment donné son imprimatur à des normes portant sur la maçonnerie et au cahier technique *Optimisation énergétique de l'exploitation*.

Réunie le 3 mars 2015, la commission centrale des normes (ZN) a, conformément au tournoi établi, clôturé le suivi de douze projets de normalisation, incluant un total de 16 normes initialement publiées en 2013. Comme de coutume, la première séance annuelle de la ZN a été consacrée au bouclage officiel des projets qui ont abouti à une publication en vente depuis au moins un an. Cette année, cela concernait douze projets recouvrant 14 normes et deux cahiers techniques, dont la majeure partie portait sur la conservation des structures porteuses.

L'imprimatur a été délivré aux normes SIA 266 Construction en maçonnerie, SIA 266/1 *Construction en maçonnerie – Spécifications complémentaires* et SIA 411 *Représentation modulaire des installations techniques du bâtiment*, ainsi qu'au nouveau cahier technique SIA 2048 *Optimisation énergétique de l'exploitation*. Un recours contre l'approbation de ces publications peut être interjeté auprès du comité de la SIA jusqu'au 20 avril 2015.

La ZN a lié l'approbation de la nouvelle norme SIA 411 à certaines conditions : avant sa publication, l'ouvrage excédant 300 pages devra notamment être soumis à une relecture finale et les plus de 150 termes qui y sont définis devront être traduits en français. Les nombreux symboles figurant les divers éléments de construction des installations techniques du bâtiment devront être disponibles sous forme numérique sur le site web de la SIA après publication de la norme.

Sur requête de la commission pour les normes des installations et de l'énergie dans le bâtiment (KGE), la ZN a en outre retiré de la collection des normes la recommandation SIA 381/3 de 1982 *Les degrés-jours en Suisse*. Les indications relatives aux degrés-jours ainsi que leur définition sont toutefois repris dans les correctifs SIA 2028/C1:2015 liés au cahier technique SIA 2028 *Données climatiques pour la physique du bâtiment, l'énergie et les installations du bâtiment*. Le maintien des « vieux » degrés-jours et de leur définition est avant tout motivé par le fait que nombre d'administrations et d'entreprises continuent à s'y référer. Et dès lors que la révision du cahier technique SIA 2028 a pu se limiter aux correctifs mentionnés, la ZN a clôturé le suivi de ce projet.

Enfin, Walter Kaufmann a été nouvellement élu à la commission sectorielle des normes sur les structures porteuses (KTN) et Frank Gysi à celle des normes du bâtiment (KH).

Giuseppe Martino, responsable du département Normes du bureau de la SIA, giuseppe.martino@sia.ch

UN QUARTIER URBAIN SUR LES RIVES DU LAC DE BIENNE

Pendant une semaine, jusqu'à vendredi dernier, les villes de Bienne et de Nidau ainsi que la société immobilière Mobimo ont exposé les cinq projets retenus dans le cadre d'une planification test pour un nouveau quartier urbain sur les rives du lac de Bienne, sur l'ancienne aire d'Expo.02. Le groupe régional SIA Bienne-Seeland a saisi l'occasion pour organiser, le 18 mars, une présentation du projet gagnant – « citélac », du bureau biennois bauzeit architekten (voir fig. 1) – et de ses concurrents. Deux représentants de l'équipe lauréate, Yves Baumann (bauzeit) et Tino Buchs (bbz architectes paysagistes), ont présenté leur concept d'urbanisation qui a séduit le jury avec un dispositif perméable – des barres légèrement pliées, perpendiculaires à la rive –, censé relier la ville et le lac. Les représentants de la société de projet AGGLOlac – Florence Schmoll, nouvelle directrice du Département d'urbanisme de la ville de Bienne à partir du 1^{er} avril 2015, son homologue de Nidau Mikaël Meyer ainsi que Jürg Mosimann du côté de l'investisseur – se sont à leur tour exprimés sur les quatre projets écartés et les prochaines étapes de la planification.

Les éventuelles questions du public ayant été reléguées à l'apéro, c'est autour des cinq grandes maquettes et des planches exposées

QUELLE VALEUR POUR NOTRE SOL ?

Dans le cadre des « Urbanités » organisées par la SIA Vaud au Forum d'architectures de Lausanne, le débat du lundi 30 mars portera sur la question du sol. Indépendamment de la valeur foncière du terrain où l'on creuse, quelle est sa valeur ? Est-ce une valeur agricole ? La valeur des matériaux extraits ? Le respect de l'environnement naturel impose désormais de planifier soigneusement les atteintes aux sols, en particulier pour les chantiers de grande envergure. De nouvelles directives sont dès aujourd'hui appliquées au milieu d'une législation déjà surabondante. Quels enjeux les sols représentent-ils pour les individus, pour les sociétés humaines et leurs diverses activités ? Quelles sont les menaces qui pèsent sur cette ressource naturelle ?

François Füllemann, responsable de la protection des sols à l'Etat de Vaud, Jean-Pierre Clément, ancien responsable à l'Office fédéral de l'environnement, de la protection des sols sur les chantiers et Aurèle Jean Parriaux, professeur honoraire à l'EPFL, géologue et hydrogéologue, vont exposer leur point de vue et répondre aux questions du public lors d'une discussion modérée par Alain Oulevey, ingénieur civil, directeur de De Cérenville Géotechnique et président de la SIA Vaud.

(sia)

« Manger ou bâtir, faudra-t-il choisir ? », lundi 30 mars 2015 à 18h30, Forum d'architectures, av. Villamont 4, Lausanne. www.vd.sia.ch



Marchés publics et règlements SIA 142, 143 et 144
21, 24, 30 avril et 5 mai 2015, 4 jours, Lausanne, 9h00 – 17h30
Code WB12-15, information et inscription : www.sia.ch/form

Domotique et efficacité énergétique
23 avril 2015, Lausanne, 13h30 – 17h00
Code FE3, information et inscription : www.fe3.ch

Débat « Le développement durable par la sobriété »
28 avril 2015, Lausanne, 16h00 – 19h00
Code IEE502-15, information et inscription : www.sia.ch/form

Etre sa propre marque
29 avril 2015, Genève, 14h00 – 18h00
Code PB03-15, information et inscription : www.sia.ch/form

Le droit au salaire, notamment en cas d'incapacité de travail et d'heures supplémentaires
30 avril 2015, Lausanne, 13h30 – 17h30
Code DT01-15, information et inscription : www.sia.ch/form



Fig.1 (© bauzeit architekten)



Fig. 2 (© baukontor ag)

dans le foyer de la Résidence Au Lac, à deux minutes de la gare de Bienne, que les discussions se sont nouées. Les espaces verts prévus sont-ils à l'échelle d'une population de près de 60 000 habitants ? Rapproche-t-on la ville du lac en construisant des petits ensembles entre lesquels glisser des buissons et des bouts de prairie ? Ou aurait-il été préférable d'ériger de vrais îlots urbains, de prolonger le port de plaisance et de créer ainsi une nouvelle promenade au bord de l'eau, comme l'a proposé l'équipe baukontor, autour de Vittorio Magnago Lampugnani (voir fig. 2) ?

Toujours est-il que les premières réalisations ne verront pas le jour avant 2020. L'investisseur Mobimo, les concepteurs du projet « citélac » et les deux communes concernées doivent à présent développer les bases réglementaires de la planification – c'est-à-dire le plan de zones de Nidau – qui seront

prises en votation entre fin 2016 et 2017. Une procédure de participation publique est prévue pour la deuxième moitié de 2015, et les premiers concours d'architecture seront lancés en 2017.

Anna Hohler, SIA-coordination romande

Pour plus d'informations : www.agglolac.ch